



COORDINATION CDG OCCITANIE

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Pour 2020, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie, organise le concours externe et les 1^{er} et 2^{ème} concours internes d'accès au grade de gardien brigadier de police municipale.

CDG organisateur	Postes			Lieux des épreuves
	Ext.	Int. 1 ^{er} C	Int. 2 ^{ème} C	
CDG de l'Hérault Parc d'activités d'Alco – 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER cedex 4 ☎ 04.67.04.38.81 - www.cdg34.fr	40	12	8	Montpellier ou ses environs

PÉRIODE D'INSCRIPTION

du mardi 1^{er} octobre au mercredi 6 novembre 2019 inclus

Les candidats doivent s'inscrire en priorité par voie électronique sur le site internet du CDG 34 www.cdg34.fr.
Ou, à défaut, auprès du service concours du CDG 34, soit durant les heures d'ouverture au public (borne internet en accès libre), soit par courrier en adressant une demande écrite à l'adresse suivante :

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault
Parc d'Activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
☎ : 04 67 04 38 81

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PIÈCES DU DOSSIER

Les candidats peuvent déposer les pièces constituant le dossier d'inscription sur leur espace candidat **entre le mardi 1^{er} octobre et le jeudi 14 novembre 2019 inclus (date de clôture des inscriptions)**.
Ou, à défaut, auprès du service concours du CDG 34, soit durant les heures d'ouverture au public, soit par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La candidature par voie électronique sera considérée comme valable, lorsque le candidat aura impérativement déposé les pièces justificatives demandées sur son espace candidat (ou à défaut par courrier) **au plus tard le 14 novembre 2019**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V - ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.
1^{er} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.
2^{ème} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics mentionnés au 3 ^o de l'article L.4145-1 du Code de la défense et à l'article L. 411-5 du Code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins 2 ans au 1 ^{er} janvier de l'année du concours.
DATE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	mardi 5 mai 2020 sur Montpellier et ses environs

MISSIONS

Les gardiens-brigadiers prennent l'appellation de « brigadier » après quatre années de services effectifs dans le grade.

Les membres de ce cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 avril 1999, du 15 novembre 2001, du 27 février 2002, du 18 mars 2003 et du 31 mars 2006 susvisées, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.